

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 26_0011

REUNION DU
10 FEVRIER 2026

OBJET :

RAPPORT N° 4

COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX : ETAT DES TRAVAUX
DE LA COMMISSION EN 2025

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents ou représentés	32
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes ou représentées :	58
Nombre de suffrages exprimés :	58

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE

Conseil régional :

Mme Estelle COCHARD, Mme Elisabeth MEYBLUM (suppléante de M. Pierre-Frédéric BILLET)

EPCI :

M. Pascal AUBRY, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. François FOUGEROL, M. Frédéric GIROUX, Mme Aliette LE BIHAN, Mme Virginie QUENTIN, M. Yves VEILLOT, M. Gérald COIN, Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Olivier LECOMTE, M. Francis BESNARD, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX,

Étaient absents représentés :

Conseil Départemental :

M. Christophe LE DORVEN, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, M. Stéphane LEMOINE, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS,

EPCI :

M. Cyril LUCAS, M. Jean BARTIER, M. Jérôme DEPONDT, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Bruno PERRY

Pouvoirs :

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER donne pouvoir à Mme Virginie QUENTIN
M. Stéphane LEMOINE donne pouvoir à M. Gérald COIN
Mme Delphine BRETON donne pouvoir à M. Laurent CLEMENTONI
M. Marc GUERRINI donne pouvoir à M. Francis BESNARD
Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD
M. Cyril LUCAS donne pouvoir à M. Pascal AUBRY
M. Jean BARTIER donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX
M. Jérôme DEPONDT donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME
M. Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à M. François FOUGEROL
M. Bruno PERRY donne pouvoir à M. Dominique VALLEE

Étaient absents non représentés :

Conseil Départemental :

M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Pierre-Frédéric BILLET, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Jacques ALIM, M. Gilbert GALLAND, M. Aissa HIRTI, M. Jean-Michel POISSON, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, Mme THOMAS, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD,

Secrétaire de séance : Mme Aliette LE BIHAN

LE CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 28 janvier 2026,

Vu l'article L.1413.1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 4 du Président,

DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **PRENDRE ACTE** des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2025

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 10 février 2026

RAPPORT N°4

Vie institutionnelle

**Commission consultative des services publics locaux :
état des travaux de la commission en 2025**

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), présidée par le Président du Syndicat, est composée, en application de la délibération n°21_0037 du Conseil syndical du 8 septembre 2021, de :

- 3 délégués du Syndicat :
 - Mme Estelle COCHARD
 - M. Olivier LECOMTE
 - Mme Sylvie ROLAND

- 3 associations locales :
 - Association des Familles de France
 - Union Fédérale des Consommateurs (UFC Que Choisir)
 - Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président présente au Conseil Syndical un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2025, après s'être réunie exceptionnellement en janvier au titre de l'année 2024, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 3 décembre. Elle a alors examiné le rapport annuel de l'année 2024 établi par Eure-et-Loir THD, titulaire de la délégation de service public d'exploitation du réseau très haut débit d'Eure-et-Loir :

- le volet commercial,
- le volet technique,
- le volet financier.

En complément, la Commission consultative des services publics locaux a également examiné :

- l'état du déploiement du réseau fibre optique sur le périmètre AMEL par XP Fibre,
- le processus de la fermeture du réseau cuivre par Orange sur l'Eure-et-Loir,
- les déploiements récents d'antennes de téléphonie mobile dans le cadre du New Deal mobile,
- les projets de fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G de chaque opérateur mobile,
- le dispositif 17Cyber, service d'assistance aux victimes de cybermalveillance mis en place par l'État.

Vu l'article L.1413.1 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN :

- **DE PRENDRE ACTE** des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2025